

PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

(PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)
EXERCICE FISCAL 2022 /2023



NOM DE L'INSTITUTION : INSTITUT NATIONAL DE LA REFORME AGRAIRE (INARA)

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No. ¹	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public Invest. : TPI Trésor public fonction. : TPF Fonds propres : FP Fonds Externe : FE	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AORN, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES																																
												T1			T2			T3			T4																							
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mal	Jun	Juill.	Août	Sept.																					
01	Acquisition de Matériels informatiques	TPF	280	4 000 000 Gdes	F	DEPX	Mars	Avril	Non	P-au-P	2																																	
02	Acquisition de matériels roulants (6 Motos et 2 véhicules tout terrain)	TPF	280	11 000 000 Gdes	F	PRAL	Mars	Avril	Non	P-au-P	4																																	
03	Réparation et Aménagement espace	TPF	280	4 000 000 Gdes	T	DECO	Mars	Juin	Non	P-au-P, Sud/Nippes et Nord'Est	4																																	

4

¹ Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6^e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le DPAM et définitif dans le DAM.

- (1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes
- (2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P
- (3) Appel d'offres ouvert national : AOOD ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;
Autres sigles possibles : Gré à gré² : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ;
Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt :
DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type
de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

Préparé par :  **RONALD COLOMB**, Administrateur

 
Approuvé par : **ARMAND**, Directeur Général

² Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public